

PERMANENCES (SUR RENDEZ-VOUS)

Venez rencontrer votre Accompagnateur Rénov' lors des permanences mises en place par votre Communauté de communes :

DOMFRONT-EN-POIRAIE

1^{er} mardi du mois de 10h à 12h

Mairie - Place de la Roirie

JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE

2^e mardi du mois de 10h à 12h

Communauté de Communes - 26 avenue de Léopold

Mois de : Janvier - Mars - Mai - Juillet - Septembre - Novembre

BAGNOLES-DE-L'ORNE NORMANDIE

2^e mardi du mois de 10h à 12h

Mairie - 15 allée Aloïs Monnet

Mois de : Février - Avril - Juin - Août - Octobre - Décembre

TINCHEBRAY-BOCAGE

3^e mardi du mois de 10h à 12h

Mairie - 5 Boulevard du Midi

PASSAIS-VILLAGE

4^e mardi du mois de 10h à 12h

Maison France Services - 20 rue du Domfrontais



RENSEIGNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !



Association, agréée par l'État Mon Accompagnateur Rénov',
mandatée par votre collectivité

 **02 31 53 73 73**

 calvados-orne@cdhat.fr

 **aiderenov-cdhat.fr**

 28 - 30 avenue de Garbsen
14200 Hérouville-Saint-Clair



**SOYEZ VIGILANT FACE AUX ARNAQUES
À LA RÉNOVATION (TÉLÉPHONE, SMS, INTERNET) !
EN AUCUN CAS UNE ENTREPRISE NE PEUT SE
REVENDIQUER DE VOTRE COLLECTIVITÉ, DE L'ANAH
OU DU CDHAT POUR VOUS DÉMARCHER.**



AMÉLIORATION DE L'HABITAT

OPAH 2023-2028



CONSEILS TRAVAUX AIDES FINANCIÈRES

**Votre communauté de communes
vous accompagne !**



JUSQU'EN 2028,
BÉNÉFICIEZ DE **CONSEILS**
ET D'**AIDES EXCEPTIONNELLES**
POUR **AMÉLIORER**
VOTRE **RÉSIDENCE PRINCIPALE** OU POUR
RÉNOVER UN LOGEMENT LOCATIF

POUR QUI ?

- Propriétaire ou futur propriétaire pour leur résidence principale, sous conditions de ressources
- Propriétaire d'un logement vacant ou loué sous conditions de loyers

QUELS TRAVAUX ?

- Travaux d'économie d'énergie
Isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...
- Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie
Adaptation de la salle de bain, WC, cheminements...
- Réhabilitation globale de logements
Logements dégradés, vacants

CONDITIONS PRINCIPALES

- Logements privés, occupés à titre de résidence principale
- Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment
- Travaux non commencés avant le dépôt de demande de subventions
- Engagement d'occuper le logement pendant au moins 3 ans pour les propriétaires occupants
- Conditions de loyer et engagement minimum de 6 ans pour les propriétaires bailleurs

UN ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET

Votre Communauté de communes a missionné le CDHAT pour vous accompagner gratuitement à chaque étape de votre projet :

- 1 **PREMIER CONTACT POUR INFORMATION ET VÉRIFICATION DE L'ÉGIBILITÉ AUX AIDES**
- 2 **VISITE À DOMICILE ET DIAGNOSTIC**
- 3 **CONSTITUTION ET DÉPÔT DES DOSSIERS D'AIDES**
- 4 **ACCORD DES PARTENAIRES FINANCEURS**
- 5 **TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES PROFESSIONNELS**
- 6 **PAIEMENT DES AIDES**

Un parcours simplifié
Pas à pas
Main dans la main

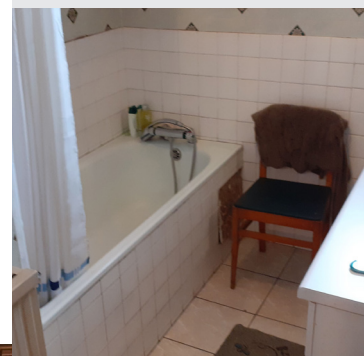


TOUTES LES COMMUNES
DE DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO
ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
D'ANDAINE-PASSAIS SONT CONCERNÉES

EXEMPLES DE PROJET DE TRAVAUX



Travaux d'économie d'énergie : isolation, VMC, menuiseries...



Adaptation d'une salle de bains en salle de douche avec siège de et barre d'appui



Réhabilitation globale : avant/après



NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX
AVANT LE DÉPÔT
DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS